

PONTON								
Longueur HORS TOUT en mètre x Largeur HORS TOUT en mètre		PONTON --HORS SAISON-- (janvier, février, mars, avril, octobre, novembre, décembre)		PONTON --SAISON-- (mai, juin, juillet, août, septembre)		Escale Détente du 01/01/2026 au 31/12/2026	Forfait Année du 01/01/2026 au 31/12/2026	Forfait hiver du 01/01/2026 au 30/04/2026
Cat.	Longueur	Nuitée	semaine	Nuitée	semaine			
A	de 0 à 4,99	8,00	40,00	15,00	75,00	6,00	813,00	244,00
B	5,00 à 5,49	10,00	50,00	18,00	90,00	6,00	890,00	268,00
C	5,50 à 6,49	12,00	60,00	21,00	105,00	6,00	1 077,00	322,00
D	6,50 à 7,49 x 2,70	14,00	70,00	24,00	120,00	8,00	1 304,00	390,00
E	7,50 à 8,49 x 2,95	17,00	85,00	29,00	145,00	8,00	1 493,00	449,00
F	8,50 à 9,49 x 3,25	18,00	90,00	32,00	160,00	10,00	1 688,00	507,00
G	9,50 à 10,49 x 3,55	20,00	100,00	35,00	175,00	10,00	1 961,00	
H	10,50 à 11,49 x 3,85	21,00	105,00	39,00	195,00	12,00	2 157,00	
I	11,50 à 12,49 x 4,30	23,00	115,00	43,00	215,00	12,00	2 314,00	
J	12,50 à 13,49 x 4,60	26,00	130,00	47,00	235,00	15,00	2 510,00	
K	13,50 à 14,49	28,00	140,00	51,00	255,00	15,00		
L	14,50 à 15,59	30,00	150,00	53,00	265,00	18,00		
M	15,50 à 16,49	32,00	160,00	57,00	285,00	18,00		

↳ Les forfaits sont indivisibles

↳ Escale détente : Amarrage au ponton entre 9h00 et 17h00

TERRE-PLEIN

Usager sous contrat ANNUEL	Stationnement sur le terre-plein hors période définie par le Règlement Particulier de Police et d'Exploitation des ports (du 01/05 au 31/08) : 100% du tarif SAISON PONTON ci-dessus.
Usager sous contrat SAISONNIER	Stationnement sur le terre-plein hors période définie par le Règlement Particulier de Police et d'Exploitation des ports (du 01/05 au 30/09) : 100% du tarif SAISON PONTON ci-dessus.
AIRE SABLÉE (Terre-plein DERIVEUR)	contrat annuel et/ou saisonnier - Espace réservé aux dériveurs, kayaks, etc. 40% du tarif PONTON ci-dessus.

CORPS-MORT et/ou AMARRAGE "À QUAI"	contrat saisonnier et/ou escale 50% du tarif PONTON ci-dessus
---	---

PONTON "A" (Longueur ≤ 5,50 m.)	Pneumatique et/ou semi-rigide d'une longueur inférieure ou égale à 5,50 m contrat saisonnier 50% du tarif PONTON ci-dessus
---	---

PONTON Accastilleur - Forfait annuel -	1 131,00 €
---	------------

CORPS-MORT Professionnel - Forfait annuel -	227,00 €
--	----------

TARIF SEMAINE (Nuitée x 5)	Le tarif semaine s'applique aux navires séjournant dans le port 7 nuitées consécutives et sous réserve du dépôt d'un dossier de réservation complet et du règlement de la redevance qui en découle à l'entrée de la période de réservation.
-----------------------------------	---

TARIF MULTICOQUE	majoration de coefficient 1.5 (au ponton)
-------------------------	---

CARTE PASSEPORT-ESCALES	15,00 €
--------------------------------	---------

Frais de recherche et d'identification des bateaux n'ayant pas accompli les formalités réglementaires lors d'une escale au port et/ou départ sans payer	30,00 €
--	---------

Frais annuels d'inscription et de réinscriptions sur la liste d'attente	20,00 €
--	---------

WIFI	GRATUIT
-------------	---------

Taxe de séjour (non comprise dans les droits de port - concerne les navires en escale)	0,22 € / Personne / Jour
---	--------------------------

Redevance sur les passagers	0,50 €
------------------------------------	--------

Redevance d'équipement des ports de pêche	2%
--	----

↳ Majoration sur règlement par chèque étranger et eurochèque selon tarifs en vigueur appliqués par la banque de France

Poids du Navire (en Tonne)	engin de levage (grue) par manutention
Poids	TARIF
0>0,99	53,00
1>1,99	70,00
2>2,99	89,00
3>3,99	106,00
4>4,99	125,00
5>5,99	142,00
6>6,99	160,00
7>7,99	177,00
8>8,99	195,00
9>9,99	213,00

Chariot (Forfait 24h00)		
Catégorie	Longueur	TARIF
A	de 0 à 4,99	20,00
B	5,00 à 5,49	22,00
C	5,50 à 6,49	27,00
D	6,50 à 7,49 x 2,70	30,00
E	7,50 à 8,49 x 2,95	35,00
F	8,50 à 9,49 x 3,25	40,00
G	9,50 à 10,49 x 3,55	45,00
H	10,50 à 11,49 x 3,85	48,00
I	11,50 à 12,49 x 4,30	53,00

↳ Par manutention GRUE on entend : un mouvement de mise à terre ou de mise à l'eau.

↳ Le grutage d'un bateau correspond à une manutention d1h00 avec 1 agent (en sus du grutier) ou 1/2 heure avec 2 agents (en sus du grutier). Au-delà le tarif horaire personnel est facturé.

↳ Tout rendez-vous non honoré, ou annulé moins de 24h00 avant l'horaire fixé, fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 53,00 € (tarif de base d'un grutage).

Utilisation de l'aire de carénage (Forfait) - 30 mn de pompe haute pression inclus -	38,00
chariot élévateur (Heure)	25,00
Remorquage (/h) <i>Dans l'enceinte du port</i>	42,00
Barge (l'heure)	144,00
Réamarrage d'un bateau	28,00
Tarif horaire personnel	44,00
Palonnier écarteur	44,00

Mâlage et/ou Démâge
Dépose et/ou repose moteur
grutage poids 0>0,99

Tarifs Professionnels
(vendeur et réparateur de bateaux)
-15 % des tarifs de manutention et prestations

Carénage sur la cale	
professionnels	246,00

TENUE SUR SANGLES

La tenue sur sangles d'une durée inférieure ou égale à 30 minutes correspond à 1 mouvement de grue + 1 chariot

Cale de mise à l'eau	
1 passage	15,00
Carte 5 passages	50,00
Carte 10 passages	90,00
Forfait semaine	30,00
Forfait quinzaine	50,00
Forfait mois	100,00
Forfait saison	150,00

BADGE D'ACCÈS

Achat badge (contrat annuel)	15,00
(Re) programmation badge (Contrat annuel et saisonnier)	15,00

Bouteille de glace	1,00
---------------------------	-------------